

# Une Voie à suivre :

UN PROGRAMME CONÇU EN NOUVELLE-ÉCOSSE  
POUR L'ACCESSIBILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES FOYERS



Préparé par :  
**Roger D. Colton**

pour le **Groupe de travail sur la  
précarité énergétique  
de la Nouvelle-Écosse**

Avril 2024

# Résumé

**Le fardeau du coût d'accès à l'énergie des particuliers est un défi rencontré par près de la moitié des Néo-Écossais.** Ce rapport présente à la fois une analyse locale détaillée de l'inaccessibilité énergétique ainsi qu'une stratégie politique globale qui s'appuie sur les programmes existants pour former un programme coordonné, fait en Nouvelle-Écosse, capable de réduire considérablement les taux de précarité énergétique pour les ménages à faible revenu.

L'énergie est au cœur de tous les aspects de la vie quotidienne. Par conséquent, le manque de moyens financiers peut facilement poser problèmes pour les questions liées au logement, à la santé et/ou à la sécurité alimentaire lorsque les ménages sont contraints de choisir entre des besoins essentiels. Ce rapport définit la précarité énergétique et le fardeau énergétique élevé pour tout ménage à faible ou à moyen revenu dépensant 6 % ou plus de son revenu après impôts en énergie. Cette mesure est un moyen de test couramment utilisé dans plusieurs juridictions. Ce rapport suggère que **la Nouvelle-Écosse a l'un des taux de précarité énergétique les plus élevés au Canada** (43 % des ménages). Alors que la province poursuit l'électrification accrue et une transition vers les énergies vertes, ce rapport conclut qu'une intervention politique immédiate et globale est nécessaire pour inverser le taux élevé de précarité énergétique en Nouvelle-Écosse.

**Les impacts de l'inaccessibilité énergétique des foyers sont probants.** Une étude associée souligne que 23 % des répondants ont récemment eu des problèmes pour maintenir le chauffage dans leur domicile, 17 % des répondants ont eu des problèmes pour maintenir l'électricité et 13 % des répondants ont rencontré ces deux défis à la fois. Pour les répondants confrontés à ces défis, les conséquences sont graves : 72 % ont dû retarder leurs dépenses sur d'autres produits essentiels, 61 % ont accumulé des dettes, 46 % ont eu des retards de paiement, 40 % ont manqué des paiements, 17 % ont reçu un avis de coupure de la part d'une entreprise énergétique et 8 % ont signalé que leur électricité avait été coupée. La précarité énergétique a un impact profond sur la vie des Néo-Écossais et il y a un immense avantage à aider les habitants de la province avec le fardeau de leurs dépenses en énergie.

Ce rapport vise à réduire considérablement la précarité énergétique en fournissant une assistance financière directe, dès maintenant, aux ménages à faible revenu tout en réduisant les factures d'énergie de façon permanente pour les Néo-Écossais à faible et moyen revenu grâce à des mesures d'efficacité énergétique telles que l'isolation et les pompes à chaleur à plus long terme. Les mesures permanentes de soutien économique prennent du temps à être mises en place dans tous les foyers à faible et moyen revenu. La Nouvelle-Écosse est déjà un chef de file en matière de programmes énergétiques pour les faibles revenus. **Ce rapport étudie les possibilités de faire mieux.**



des ménages en Nouvelle-Écosse sont confrontés à la précarité énergétique.

## LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Ce rapport a été commandé par le Groupe de travail sur la précarité énergétique, une coalition qui représente 13 organisations issues des secteurs public, privé et à but non lucratif.

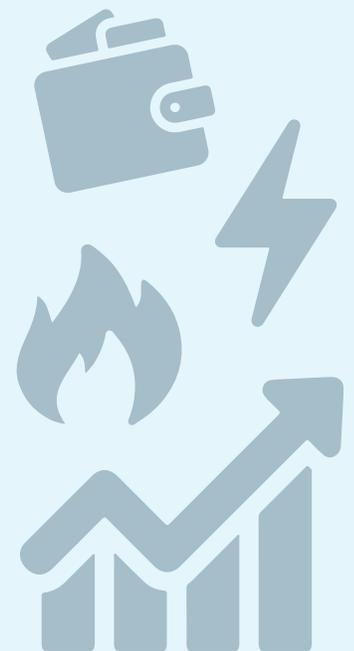
Le Groupe de travail sur la précarité énergétique a commandé une étude à Narrative Research et Nova Scotia Power Inc. qui fournit un éclairage supplémentaire et des statistiques plus approfondies sur l'expérience vécue par les Néo-Écossais confrontés à de lourds fardeaux énergétiques.

# Les Constats



## LE COÛTS DU CARBURANT & DE L'ÉLECTRICITÉ PAR RAPPORT AU REVENU DES MÉNAGES (2017-2023)

Le niveau d'inaccessibilité énergétique est d'abord évalué en comparant les variations des coûts individuels du carburant et du revenu des ménages au fil du temps. Les données de Statistique Canada révèlent que les coûts de l'eau, du carburant et de l'électricité représentaient environ 20 % des coûts totaux du logement pour les ménages néo-écossais en 2021. Malgré une augmentation globale du revenu des Néo-Écossais, les coûts de l'énergie et du chauffage sont généralement devenus une part plus importante des coûts du logement pour les ménages à faibles revenus au cours de cette même année. Ces dernières années, le prix du fioul de chauffage résidentiel a connu une hausse drastique après des années de stabilité relative. Notamment en octobre 2023 lorsque le coût du fioul de chauffage était près de 100 % plus élevé qu'en octobre 2017. Les tarifs de l'électricité ont également augmenté suite à la hausse des coûts liés à la production en avril 2023, celle-ci étant supérieure à l'augmentation totale des coûts au cours des six années précédentes. Le coût du chauffage résidentiel peut être imprévisible et sujet à des hausses brutales, notamment en période d'agitation socio-économique internationale.





## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Ce rapport constate que **l'inaccessibilité énergétique en Nouvelle-Écosse est étendue et considérable**. La répartition géographique de la précarité énergétique est analysée en utilisant trois méthodes de tri différentes : par division de recensement, par subdivision de recensement et par région de tri d'acheminement (RTA), soit les trois premiers caractères d'un code postal. Cette dernière méthode compare trois degrés différents de fardeau énergétique (élevé : dépenser plus de six pour cent du revenu après impôt sur les factures d'énergie, très élevé : dépenser plus de dix pour cent du revenu après impôt sur les factures d'énergie, et extrêmement élevé : dépenser plus de quinze pour cent du revenu après impôt sur les factures d'énergie).

Sur les 18 divisions de recensement de la Nouvelle-Écosse, sept divisions se classent au premier rang pour ce qui est de la charge énergétique. Les sept divisions comptent 55 % ou plus de ménages confrontés à un fardeau énergétique élevé. Plus d'un quart des ménages de la Nouvelle-Écosse connaissent des fardeaux énergétiques très élevés.

Au niveau de la subdivision de recensement, seules Halifax et Kentville ont moins de 40 % de ménages confrontés à des fardeaux énergétiques inabordables.

L'analyse des codes RTA détaille en outre que, malgré le fait qu'Halifax ait un pourcentage plus faible de ménages vivant dans la précarité énergétique, la région est le foyer de 21 % de tous les Néo-Écossais confrontés à des fardeaux énergétiques élevés car c'est la plus grande zone métropolitaine de la province. Cette analyse plus fine a également révélé que sur les 77 régions de codes RTA analysées, 8 avaient plus de 75 % de foyers confrontés à des factures d'énergie inabordables, Eskasoni First Nation ayant le taux le plus élevé (87 %).

Alors que toutes les régions de la province connaissent des niveaux élevés de précarité énergétique, elle est cependant plus prononcée dans les zones rurales principalement en raison de revenus plus faibles. Les ménages chauffés au fioul dépensent 80 % de plus en énergie que les ménages chauffés à l'électricité en général. Malgré cela, le fioul et l'électricité représentent chacun la principale source de chauffage pour environ 40 % des ménages confrontés à la précarité énergétique.

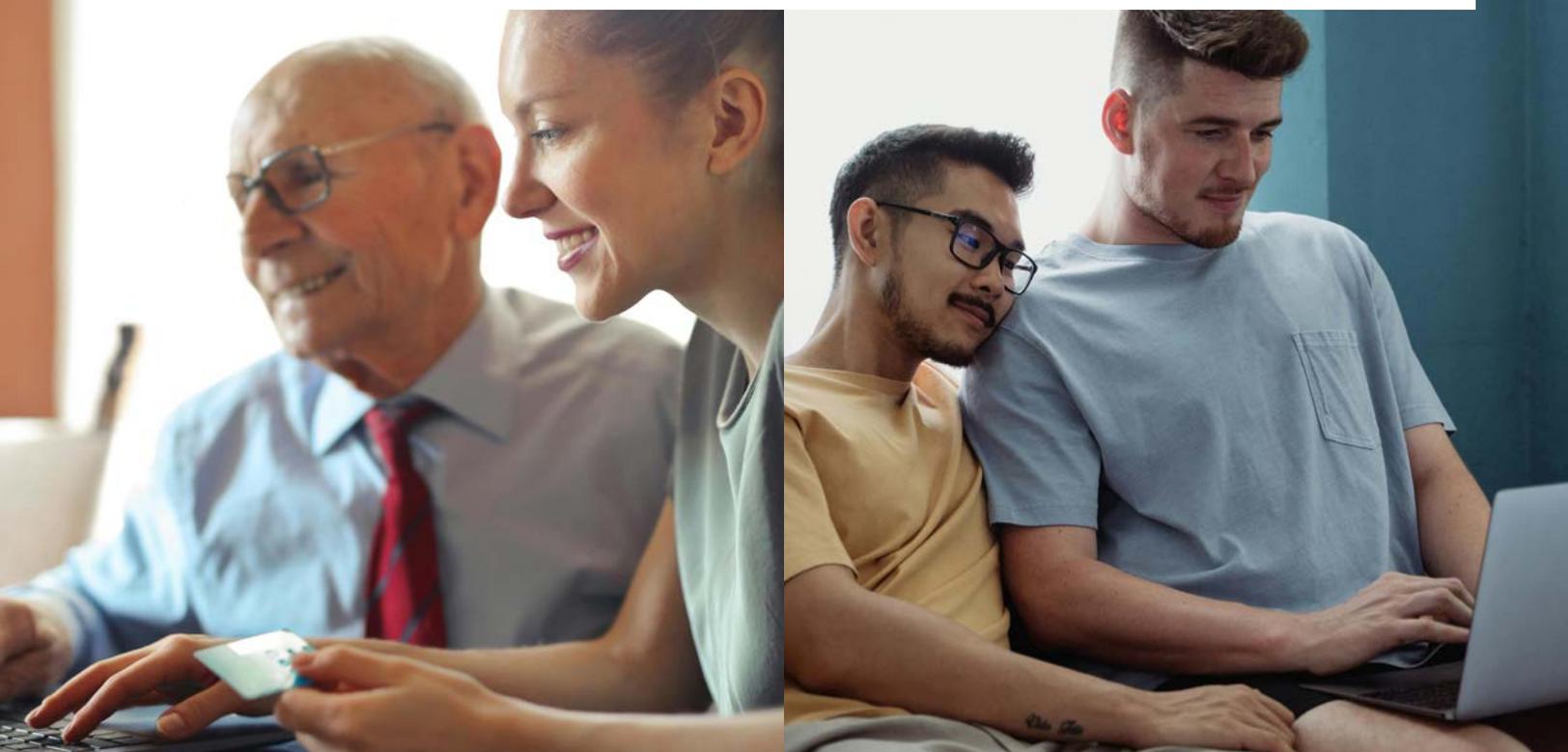
## LES PROGRAMMES EXISTANTS

Dans une évaluation des programmes locaux existants visant à lutter contre la précarité énergétique, ce rapport a examiné le **Programme d'aide au chauffage**. Bien que ce programme ait considérablement contribué à réduire la pauvreté énergétique au cours des deux dernières années, des problèmes subsistent. Pendant des années, ce programme fournissait des aides pouvant aller jusqu'à 200 \$ par foyer, puis est passé à 1 000 \$ en 2022-2023 pour retomber à 600 \$ par foyer en 2023-2024. Ces fluctuations importantes signifient que son impact sur la précarité énergétique a varié largement, la réduisant légèrement de 43 % à un peu plus de 38 % ou à près de 23 %.

Le degré de précarité énergétique est lié au revenu ainsi qu'au type d'énergie utilisé, les factures de fioul étant beaucoup plus élevées. Une approche plus ciblée, qui varierait les avantages en fonction du type d'énergie utilisé et du revenu, est essentielle pour alléger le fardeau énergétique.

Il existe trois types de programmes d'urgence en Nouvelle-Écosse. **Le Fonds complémentaire d'aide au chauffage** (The Home Energy Assistance Top Up – HEAT) est sous-financé, limité à une fois tous les deux ans et saisonnier, alors que les factures d'énergie s'accumulent tout au long de l'année. L'Aide au revenu fournit une aide limitée et parfois re payable. Ce sont les organisations communautaires qui comblent les lacunes autant qu'elles le peuvent.

La Nouvelle-Écosse dispose de certains des meilleurs programmes d'efficacité énergétique pour les bas revenus au Canada. Plus de 24 000 foyers ont déjà été rénovés dans le cadre du programme **HomeWarming**, qui permet d'économiser environ 860 \$ par an pour les foyers chauffés à l'électricité et 1 700 \$ par an pour ceux chauffés à d'autres sources. Avec l'ajout récent de pompes à chaleur, les économies devraient être encore plus importantes. **Le programme de logement multifamilial abordable** continue de fournir des économies d'énergie pour les bâtiments dont les locataires sont à faible revenu, mais il n'y a pas de financement pour les bâtiments dont les locataires sont à revenu modéré.

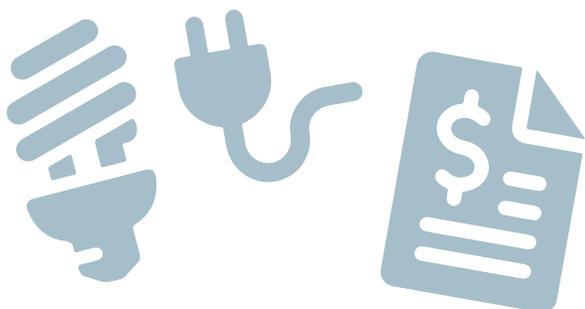


# Les Recommandations

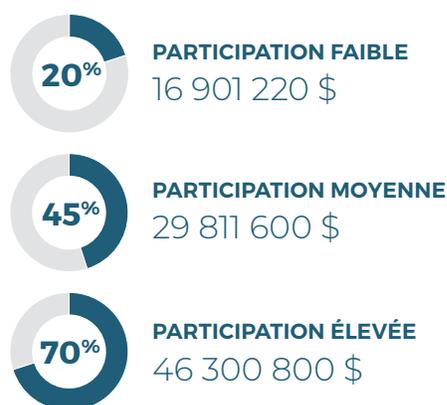
## PROPOSITION D'UN PLAN CONÇU EN NOUVELLE-ÉCOSSE POUR RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Ce rapport recommande **une stratégie à quatre volets** ancrée dans les besoins uniques des Néo-Écos-sais et qui aidera les ménages confrontés à la pré-carité énergétique grâce aux critères suivants :

- 1 Des factures abordables** (où les ménages admissibles reçoivent une réduction sur leurs factures pour créer un ratio facture-revenu raisonnable) ;
- 2 La gestion des arriérés** (lorsque l'exonération est assortie d'une réduction au montant des factures à payer de sorte que le ménage puisse les honorer) ;
- 3 Un fonds d'intervention en cas de crise** (fourni sur une base temporaire et équivalent à 10 % de l'aide totale au paiement des factures. Ce fonds donne aux administrateurs la flexibilité de fournir un financement selon les besoins, plutôt que d'être liés par des seuils de revenu) ;
- 4 Les aides ciblées à l'efficacité énergétique et à l'électrification des ménages à revenus faibles et modérés doivent être étendues.** Les programmes pourraient donner la priorité aux utilisateurs qui consomment le plus, et lorsque des priorisations supplémentaires sont nécessaires, à ceux ayant les arriérés les plus élevés, afin de faire progresser la résolution des problèmes de paiement, d'améliorer l'accès à des prix abordables et de réduire la consommation.



Ce rapport recommande que le critère des factures abordables au sein des programmes de service universel de la Nouvelle-Écosse applique **une réduction de 50 % calculée annuellement** avec un seuil d'éligibilité basé sur la Mesure de faibles revenus (MFR), qui varie en fonction de la taille du ménage. En prenant en compte un coût administratif de 5 %, le coût de cette recommandation serait pour la Nouvelle-Écosse, selon les niveaux de participation suivants :



Ce rapport recommande d'**établir un échéancier sur 10 ans** afin de s'assurer que le financement des programmes soit intentionnel et pérenne. Les programmes d'électrification et d'efficacité devraient être mis en œuvre avec des indicateurs clés de rendement (ICR) qui suivent et mesurent les progrès des interventions en matière d'efficacité et empêchent que les ménages à faibles et moyens revenus ne soient laissés pour compte. Une attention particulière sera portée aux obstacles éventuels rencontrés par les locataires à faibles et moyens revenus qui pourraient ne pas bénéficier directement des investissements en matière d'efficacité (par exemple, les incitations partagées).

La recommandation propose que le programme soit financé par le gouvernement, à l'exception du Programme de gestion des arriérés qui serait géré directement par les fournisseurs d'énergie et serait financé par les économies réalisées grâce au recouvrement des factures.

# En conclusion

Les Néo-Écossais connaissent depuis plus de vingt ans de **véritables difficultés** au quotidien dues aux défis liés à l'accessibilité énergétique. Alors que les prix de l'énergie n'ont cessé d'augmenter, les problèmes d'accessibilité énergétique ont atteint **des niveaux de crise pour de nombreux ménages**. Les programmes existants ont pu aider de manière significative. Ce rapport propose des changements qui **réduiraient encore davantage la précarité énergétique** en Nouvelle-Écosse grâce à un effort coordonné.



---

# LES PARTICIPANTS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

---

**Affordable Energy Coalition**

**Clean Foundation**

**Consumer Advocate**

**Ecology Action Centre**

**Efficiency Nova Scotia**

**Gouvernement de la Nouvelle-Écosse**

Ministère des Services Communautaires

Ministère des Ressources Naturelles & des Énergies Renouvelables

Ministère des Affaires Municipales & du Logement

**Kate Ervine - Saint Mary's University**

**Nova Scotia Oil Heat Association**

**Nova Scotia Power Inc.**

**Society of Saint Vincent de Paul**

**Town of Bridgewater**

---

## REMERCIEMENTS AUX BAILLEURS DE FONDS DU PROJET

---

**Une Voie à Suivre :**

Fisher, Sheehan & Colton

EfficiencyOne

Ivey Foundation

Affordable Energy Coalition

Nova Scotia Action Coalition on Community Well Being

**L'Enquête sur la précarité énergétique :**

Nova Scotia Power Incorporated

### POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER :

Le Groupe de Travail sur la précarité énergétique,  
katharine.turner@ecologyaction.ca  
& gifford.brian@outlook.com